SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 septembre 2021.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 30 septembre 2021 totalise 73 286 999 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 30 septembre 2021 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, au 30 septembre 2021, nous a permis de déceler que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002–1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 30 octobre 2021 Le Commissaire Aux Comptes : Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 30/09/2021
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>		30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
a-	PORTEFEUILLE-TITRES Actions, valeurs assimilées et droits rattachés Obligations et valeurs assimilées	3 649 728 46 559 773	3 332 025 53 635 809	3 670 701 51 105 849
а-	Placements monétaires et disponibilités Placements monétaires Disponibilités	0 23 150 183	0 15 082 383	0 19 154 025
AC3-	Créances d'exploitation	0	0	0
	TOTAL ACTIF	73 359 684	72 050 217	73 930 575
	Opérateurs créditeurs Autres créditeurs divers	21 935 50 750	73 347 86 089	39 070 63 683
	TOTAL PASSIF	72 685	159 436	102 754
	Capital Sammas distribushles	71 241 424	69 604 827	70 758 400
а-	Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices antérieurs Sommes distribuables de l'exercice en cours	222 2 045 353	219 2 285 735	222 3 069 199
	ACTIF NET	73 286 999	71 890 781	73 827 821
7	OTAL PASSIF ET ACTIF NET	73 359 684	72 050 217	73 930 575

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30/09/2021

(Exprimé en dinars)

		<u>Du</u> 01/07/2021	<u>Du</u> 01/01/2021	<u>Du</u> 01/07/2020	<u>Du</u> 01/01/2020	<u>Du</u> 01/01/2020
		<u>Au</u> 30/09/2021	<u>Au</u> 30/09/2021	<u>Au</u> 30/09/2020	<u>Au</u> 30/09/2020	<u>Au</u> 31/12/2020
PR 1-	Revenus de portefeuille-titres					
а-	Dividendes	0	70 563	0	72 819	72 819
b-	Revenus des obligations et valeurs assimilées	636 224	1 960 046	732 998	2 490 276	3 206 967
PR 2-	Revenus des placements monétaires	172 873	690 519	163 615	213 890	551 138
TOTAL	DES REVENUS DES PLACEMENTS	809 097	2 721 127	896 613	2 776 985	3 830 924
CH 1-	Charges de gestion des placements	163 417	515 713	163 247	430 319	619 155
REVEN	NU NET DES PLACEMENTS	645 679	2 205 413	733 366	2 346 666	3 211 768
CH 2-	Autres charges	28 960	90 467	28 916	86 877	119 230
RESUI	TAT D'EXPLOITATION	616 719	2 114 946	704 450	2 259 790	3 092 538
PR 4-	Régularisations du résultat d'exploitation	39 676	-69 593	-12 671	25 946	-23 339
SOMM	ES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	656 395	2 045 353	691 779	2 285 736	3 069 199
PR 4-	Régularisation du résultat d'exploitation					
	(Annulation)	-39 676	69 593	12 671	-25 946	23 339
_	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 103	71 577	64 799	105 279	147 083
_	Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	115 526	331 647	4 168	48 498	142 541
_	Frais de négociation de titres	0	0	-1 037	-2 686	-4 227
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	781 348	2 518 170	772 380	2 410 881	3 377 935

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 30/09/2021

		<u>Du</u> 01/07/2021	<u>Du</u> 01/01/2021	<u>Du</u> 01/07/2020	<u>Du</u> 01/01/2020	<u>Du</u> 01/01/2020
		<u>Au</u> 30/09/2021	<u>Au</u> 30/09/2021	<u>Au</u> 30/09/2020	<u>Au</u> 30/09/2020	<u>Au</u> 31/12/2020
AN 1-	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	20/00/2021	00/00/2021		00/00/2020	<u> </u>
	DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
а-	Résultat d'Exploitation	616 720	2 114 946	704 450	2 259 789	3 092 538
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	49 103	71 577	64 799	105 279	147 083
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	115 526	331 647	4 168	48 498	142 541
d-	Frais de négociation de titres	0	0	-1 037	-2 686	-4 227
AN 2-	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	-2 934 324	0	-3 048 815	-3 048 815
AN 3-	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
a-	Souscriptions					
_	Capital	24 744 334	83 348 370	17 800 027	70 838 060	98 533 204
_	Régularisation des sommes non distribuables	82 001	224 494	18 491	88 006	150 360
_	Régularisation des sommes distribuables	584 075	1 042 674	496 190	975 407	2 009 939
b-	Rachats					
_	Capital	-23 433 534	-83 262 215	-18 473 532	-66 096 557	-92 758 448
_	Régularisation des sommes non distribuables	-75 270	-230 848	-18 522	-86 603	-162 942
_	Régularisation des sommes distribuables	-544 395	-1 247 142	-508 863	-1 166 512	-2 250 325
	VARIATION DE L'ACTIF NET	2 138 560	-540 822	86 171	3 913 867	5 850 908
AN 4	ACTIC NET					
AN 4-	<u>ACTIF NET</u>					
а-	en début de La période	71 148 440	73 827 821	71 804 610	67 976 913	67 976 913
b-	en fin de la période	73 286 999	73 286 999	71 890 781	71 890 781	73 827 821
AN 5-	NOMBRE D'ACTIONS					
a-	en début de la période	663 176	674 846	671 404	619 594	619 594
b-	en fin de la période	675 667	675 667	664 960	664 960	674 846
	VALEUR LIQUIDATIVE	108,466	108,466	108,113	108,113	109,400
AN6-	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,37%	4,42%	4,33%	4,46%	4,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtés au 30 septembre 2021

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30 septembre 2021 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 .

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Décimation du Titro	Nombre de Titre		Valeur au	% de l'Actif
Désignation du Titre	Nombre de Titre	D'acquisition	30/09/2021	Net
Titres OPCVM				
FCP SALAMETT CAP	95 000	1 701 942	1 729 760	2,36%
FCP SALAMETT PLUS	17 300	203 009	207 064	0,28%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	518 235	0,71%
GENERAL OBLIG SICAV	3 000	309 959	369 441	0,50%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	316 200	0,43%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377	194 889	0,27%
FCP HELION MONEO	3 000	306 640	314 139	0,43%
TOTAL		3 537 443	3 649 728	4,98%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% ACTIF Net
AMEN BANK SUB 2008	1 000	35 000	35 714	0,05%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	399 300	399 362	0,54%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	119 961	122 235	0,17%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	350 000	357 142	0,49%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	1 198 350	1 204 139	1,64%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	100 000	105 093	0,14%
ATB 2007/1	30 000	880 000	900 574	1,23%
ATB SUB 2017 A	49 400	3 952 000	4 106 411	5,60%
ATL 2015/2 C	5 000	200 000	207 406	0,28%
ATL 2017/1	1 800	36 000	37 191	0,05%
ATL SUB 2017	4 500	360 000	381 817	0,52%
ATL 2017/2 CAT A	20 000	800 000	828 571	1,13%
ATL 2018/1 CAT B	5 000	200 000	202 821	0,28%
ATL 2017/2 CAT B	10 000	400 000	416 095	0,57%
ATL 2020-1	25 000	2 500 000	2 697 534	3,68%
BH 2009	40 000	1 228 000	1 280 250	1,75%
BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 002 194	1,37%
BNA SUB 2009	15 000	299 580	305 865	0,42%
BTK 2009 C	10 000	266 300	275 266	0,38%
CIL 2017/1	10 000	200 000	203 165	0,28%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	200 000	206 435	0,28%
TL 2017/1 CAT A	10 000	200 000	203 829	0,28%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	200 130	201 914	0,28%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 000 000	2 018 976	2,75%
TOTAL		17 124 621	17 699 999	24,15%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% de l'actif net
BTA 6% Avril 2023	800	795 299	813 289	1,11%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 694 236	6 928 528	9,45%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	985 904	1 034 509	1,41%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	984 948	1 033 553	1,41%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	983 037	1 031 642	1,41%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	491 624	515 926	0,70%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	491 985	516 287	0,70%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	476 181	488 736	0,67%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 789 319	15 165 988	20,69%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	1 312 500	1 331 315	1,82%
Total		28 005 034	28 859 774	39,38%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Le solde de ce poste au 30 septembre 2021 est nul.

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2021, à **23 150 183 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste au 30 septembre 2021 est nul.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Rémunération à payer au gestionnaire	13 035	52 538	15 270
Rémunération à payer au dépositaire	8 900	20 809	23 800
Total	21 935	73 347	39 070

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Frais de publication	517	473	400
Jeton de présence	13 093	13 105	16 875
Redevances CMF	5 942	5 886	7 312
Honoraires du commissaire aux comptes	13 650	13 933	18 533
Créditeurs divers	17 548	52 693	20 563
Total	50 750	86 089	63 683

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
Retenues à la source	8 007	22 825	4 054
TCL	897	751	1 239
Autres créditeurs	8 644	29 117	15 270
Total	17 548	52 693	20 563

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le troisième trimestre 2021 se détaillent ainsi :

Capital	au 30/	/06/2021

Montant	69 759 264
Nombre de titres	663 176
Nombre d'actionnaires	315

Souscriptions réalisées

Montant	24 744 334
Nombre de titres émis	235 796
Nombre d'actionnaires entrants	5

Rachats effectués

Montant	-23 433 534
Nombre de titres rachetés	223 305
Nombre d'actionnaires sortants	14

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	115 526
Régularisation des sommes non distribuables	6 732
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	49 103
Frais de négociation de titres	0

Capital au 30/09/2021

Montant	71 241 424
Nombre de titres	675 667
Nombre d'actionnaires	306

CP2- Sommes distribuables

والمرابع المراجع المرا

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30 septembre 2021 se détaille ainsi :

SOMMES DISTRIBUABLES	2 045 575
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	10
Résultat distribuable des exercices antérieurs	212
Régularisation du résultat distribuable de la période	(69 593)
Resultat distribuable de la periode	2 114 946

0 444 040

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période Du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période Du 01/07/2020 Au 30/09/2020		Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des titres OPCVM	0	70 563	0	72 819	72 819
Revenus des bons de trésor assimilables	352 171	1 045 029	352 171	1 049 062	1 401 233
Revenus des obligations	284 053	915 017	380 827	1 441 214	1 805 734
Total	636 224	2 030 609	732 998	2 563 095	3 279 786

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période Du 01/07/2021 Au 30/09/2021		Période Du 01/07/2020 Au 30/09/2020		Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts des comptes de dépôt	157 407	458 696	163 615	213 890	551 138
Intérêts sur placements Monétaire	15 466	231 823	0	0	0
Total	172 873	690 519	163 615	213 890	551 138

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période Du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période Du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Période Du 01/01/2020 Au 30/09/2020	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	160 417	506 813	160 256	421 410	607 255
Rémunération du dépositaire	2 999	8 900	2 991	8 909	11 900
Total	163 417	515 713	163 247	430 319	619 155

CH2- Autres charges

Désignation	Période Du 01/07/2021 Au 30/09/2021	Période Du 01/01/2021 Au 30/09/2021	Période Du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Période Du 01/01/2020 Au 30/09/2020	
Commissaire aux comptes	4 600	13 650	4 600	13 700	18 300
Redevance CMF	17 973	56 783	17 955	53 691	74 513
Publicité et publication	343	1 117	327	973	1 300
Jetons de présence	3 781	11 218	3 771	11 230	15 000
TCL	2 254	7 466	2 250	7 039	9 863
Contribution sociale de solidarité	0	200	0	210	210
Autres	10	33	14	34	44
Total	28 960	90 467	28 916	86 877	119 230

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2020
· Revenus des placements	4,027	4,176	5,677
· Charges de gestion des placements	-0,763	-0,647	-0,917
· Revenu net des placements	3,264	3,529	4,759
· Autres charges d'exploitation	-0,134	-0,131	-0,177
- Résultat d'exploitation	3,130	3,398	4,583
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,103	0,039	-0,035
· Sommes distribuables de la période	3,027	3,437	4,548
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,103	-0,039	0,035
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,106	0,158	0,218
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,491	0,073	0,211
· Frais de négociation de titres	0,000	-0,004	-0,006
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,597	0,227	0,423
Résultat net de la période	3,727	3,625	5,005

4-2 Ratios de gestion des placements	30/09/2021	30/09/2020	<u>31/12/2020</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen:	0,723%	0,599%	0,834%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,127%	0,121%	0,161%
· Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	2,963%	3,145%	4,164%
Actif net moyen	71 369 019	71 847 696	74 263 631

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.